

nom + prénom affilié

nom club sportif

nom fédération

période d'abonnement

du

au

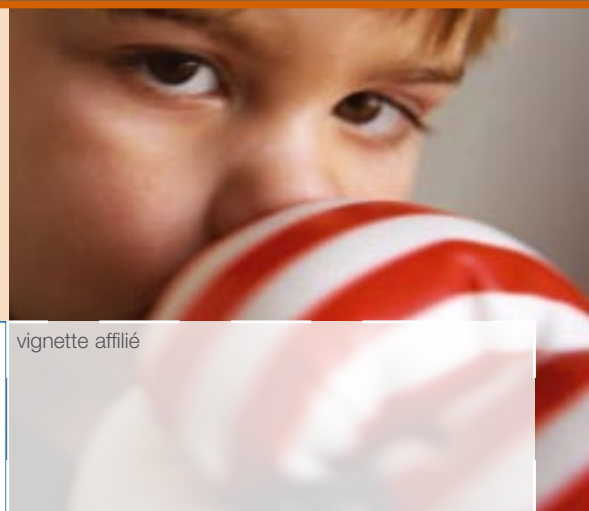
montant payé

euros

cachet club sportif

date + signature

vignette affilié



L'intervention d'Euromut dans les frais d'affiliation à un club sportif est plafonnée à € 15 et est limitée à une inscription par enfant par année civile.

Pour y avoir droit, il faut :

- être inscrit et en règle à l'assurance complémentaire
- être inscrit à un club sportif affilié à une fédération sportive belge
- pour une saison complète commençant au plus tôt en 2005
- être âgé de minimum 6 et de maximum 18 ans au moment de l'inscription